

commune de Neuvy-St-Sépulcre

plan local d'urbanisme

servitudes

direction départementale des territoires de l'Indre

- Servitudes
- AC1 Périmètre délimité des abords
 - AC1 Périmètre de protection des MH de 500 mètres
 - AC1 Monuments historiques
 - MH classé
 - MH inscrit
 - AC2 Protection des aires
 - Site inscrit
 - AS1 Protection des eaux protégées
 - Schéma de protection immédiate
 - Schéma de protection appropriée
 - Schéma de protection éloignée
 - E2 Alignement des voies publiques
 - E3 Alignement des voies publiques
 - L1 Lignes électriques

